

Jeudi 30 Août

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Année 1827. — N<sup>o</sup>. 204.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre. pour Liège et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres le 23 août. — D'après le *Sun*, on a dit hier à la bourse que Don Miguel venait de passer par la France pour aller en Espagne.

Une polémique s'est engagée entre le *Times*, d'une part, la *Gazette de France* et le *Moniteur*, de l'autre, sur la politique de l'Angleterre envers le Portugal. On lit aujourd'hui ce qui suit dans le journal anglais :

« Le *Moniteur* conseille à don Miguel d'obéir à la charte ; nous aimerions mieux que ce journal approuvât, d'accord avec nous, les garanties qui rendraient le conseil plus efficace. On nous accuse aussi d'avoir donné pour motif du retour de don Pedro, son désir de punir celui qui envahit les droits de sa couronne. Nous déclarons qu'on nous fait dire ce que nous n'avons point avancé.

Quand le *Moniteur* a menacé le roi de Portugal de la perte de sa couronne s'il retournait à Lisbonne, nous nous sommes récriés comme nous avons raisons de le faire contre l'injustice d'une telle menace envers un souverain indépendant, et nous avons ajouté qu'il fallait punir l'agresseur et non pas celui à qui le mal a été fait. Nous ne trouvons pas autre chose dans cet article *anti-times* du *Moniteur*, mais pour l'édification des journaux français en général, nous dirons que dans le cas où le gouvernement britannique continuerait à être constitué comme il l'est aujourd'hui, on prendra bientôt des mesures pour assurer la charte portugaise dans tout le principe sacré qui défend l'intervention dans la politique intérieure d'une autre nation ; et nous sommes bien aises de pouvoir ajouter qu'il n'y a aucune raison solide pour douter de la coopération de la France à une mesure si désirable et si salutaire.

— On lit dans le journal le *Sun* l'anecdote suivante, qui circulait parmi les anglais résidant à St.-Petersbourg durant le couronnement de l'empereur :

« Au commencement de l'année 1826, un anglais venant d'Achmecht (Crimée) en France, où l'appelaient quelques affaires d'importance, traversait la Pologne et Varsovie. Environ une heure après son arrivée dans cette ville, il quitta l'auberge où il était logé, pour parcourir les rues, et, pendant qu'il regardait un bâtiment public, il vit auprès de lui un personnage d'un aspect grave et respectable. Après avoir échangé quelques mots de politesse, ils se trouvèrent bientôt en relation de confiance, et le polonais offrit au voyageur l'hospitalité dans sa maison, disant qu'il était fort possible que lui-même allât en Crimée, et qu'alors il réclamerait le même service. L'anglais accepta, et fut conduit dans un hôtel d'une apparence magnifique, dont l'intérieur annonçait l'opulence, et où il fut reçu en effet avec une cordialité qui lui inspira une telle confiance, qu'il remit entre les mains de son hôte une petite boîte contenant des bijoux d'une grande valeur.

Au bout de trois jours, voulant continuer sa route, l'anglais demanda à son hôte le coffre qu'il lui avait remis ; mais ce dernier parut fort surpris de cette demande, déclara qu'il ne savait pas ce qu'on voulait lui dire, et que c'était probablement une méprise. Le voyageur, confondu d'étonnement, demanda au polonais de vouloir bien faire venir sa femme, en présence de laquelle le dépôt avait eu lieu, la femme appelée confirma pleinement la déposition de son mari.

L'anglais ayant raconté le fait, apprit que son homme était un certain Aaron l'un des Juifs les plus riches de la Pologne, et reçut le conseil de s'adresser directement au grand-duc, ce qu'il fit sans perdre du temps, et reçut immédiatement une réponse d'admission. Après qu'il eut exposé son affaire, le prince témoigna d'autant plus d'étonnement que l'homme lui était connu pour faire d'immenses opérations, et que son caractère avait toujours été au-dessus de tout soupçon. Il ordonna toutefois qu'on le fit venir, et après l'avoir confronté avec l'anglais, il lui demanda s'il niait le dépôt dont il s'agissait, Aaron ayant persisté : Eh ! bien, dit le prince, écrivez à votre femme le billet qui suit : « Tout est connu, il n'y a plus qu'à rendre le coffret ; j'ai tout avoué en présence du grand-duc. » Le malheureux Aaron, tremblant d'effroi, écrivit ce billet ; deux officiers le portèrent à sa destination, et immédiatement le coffret fut remis.

« Il est inutile de dire qu'Aaron reçut la punition de son crime ; il fut envoyé en Sibirie. »

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

La pièce officielle suivante, qui montre assez bien l'état actuel de la Catalogne, nous a paru devoir être publiée dans son entier :

*Circulaire de l'audience royale de Catalogne, à l'occasion des événements qui affligent cette province.*

« Barcelonne, 11 août.

« L'audience royale a acquis la conviction, par divers rapports qui lui ont été faits, que les chefs de la faction armée qui désole en ce moment cette principauté, cherchaient à séduire la population au moyen de nouvelles de leur invention, tendantes à persuader que le roi notre seigneur ne jouissait pas de la liberté nécessaire ; pour cette cause, S. M. les avait autorisés, par des ordres royaux et des instructions secrètes, et en leur conférant des grades militaires, à armer ses sujets fidèles et à la délivrer de l'oppression dans laquelle elle se trouvait.

« Quoique ces bruits soient notoirement faux et ridicules, il est toutefois des personnes grossières, si crédules et imprudentes qu'elles prêtent l'oreille à de telles supercheries, et que, trompées par leur propre fidélité, celles-là-mêmes qui ont reçu de la munificence royale tant de grades militaires, d'honneurs et de distinctions, comme tout le monde le sait, ne peuvent se persuader qu'elles sont fausses.

« En de telles conjonctures, l'audience royale, de concert avec S. Exc. le capitaine-général, son président, ne peut que déplorer l'excessive crédulité de ceux qui ajoutent foi à de semblables fourberies, imaginées pour donner une couleur honnête à la sédition, et pour enrichir les prétendus restaurateurs de la religion et de la monarchie, aux dépens des habitans honorables et pacifiques de cette province industrieuse.

« Non seulement S. M. exerce librement l'autorité suprême, mais encore elle a communiqué des ordres réitérés, tant à S. Exc. le capitaine-général qu'à l'audience royale, pour la poursuite et le châtement des révoltés. Des troupes sont envoyées par elle et vont arriver, afin d'exterminer les malveillans qui, abusant scandaleusement de son nom royal, troublent la paix et causent la ruine d'innombrables familles, soit en soulevant les uns contre l'obéissance due aux autorités légitimes, soit en mettant les autres dans l'obligation d'abandonner leurs foyers et le fruit de leurs labeurs pour l'usage des séditions, soit enfin en portant partout la consternation par la perspective d'une autre révolution peut-être plus sanglante et plus destructive que la dernière.

« L'audience royale et son président le capitaine général remarquent avec une douleur extrême que la sédition s'enracine et s'étend à la faveur de tels prétextes, et considèrent comme une obligation inhérente à leur autorité de désabuser les habitans de cette principauté, digne d'un meilleur sort, afin qu'ils ne puissent prétexter d'ignorance, si, se laissant entraîner par les séductions, ils encourent l'indignation royale et méritent les peines terribles que les lois imposent aux rebelles. »

— On écrit de Barcelone, le 17 août :

« D'après les dernières dépêches que notre capitaine-général vient de recevoir du gouvernement, il paraît que sous peu de jours plusieurs régimens venant de l'intérieur du royaume arriveront dans cette province.

« Le général Carratala, qui a sous ses ordres une colonne de troupes, est cantonné à Mataro. Il paraît que le plan du marquis de Campo Sagrado est d'attendre que toutes les troupes soient arrivées afin de les faire agir simultanément contre les rebelles.

« Un détachement d'infanterie et de cavalerie d'une quarantaine d'hommes, a eu dernièrement un engagement avec la bande de Caragol, sur la route de Vich : il y a eu quelques hommes de tués de part et d'autre. »

### FRANCE.

Paris, le 26 août. — On écrit de Toulon, le 17 août :

« Ce matin, M. le commissaire des armemens et prises, accompagné de MM. les visiteurs de la douane, a été interroger le capitaine du navire suédois l'*Orphée*, qui a été capturé le 4 du courant dans les parages d'Alger, par la corvette du roi le *Vulcan*.

Il résulte des réparations fournies par le capitaine Berman et par M. Salvy, lieutenant de vaisseau, qui commande la prise, que ce bâtiment est parti de Stockholm le 3 juin dernier; qu'il est chargé de poudre à canon, de fer, de cuivre, de cordages et autres munitions de guerre envoyées par le roi de Suède au dey d'Alger.

— Deux des plus beaux hôtels de St.-Omer ont été loués pour 5 jours, à raison de dix mille francs chacun. On croit qu'ils seront occupés par deux frères du roi d'Angleterre, à l'époque où le roi se rendra au camp. Les troupes qui s'y trouveront réunies seront au nombre de 16 à 17 mille hommes.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« La *Gazette de France* semble démentir la nouvelle que nous avons donnée d'après des lettres de Londres, du départ de l'empereur don Pedro pour le Portugal. Nous pouvons assurer que nous n'avons point publié cette nouvelle légèrement, parce que nous en connaissons toute la gravité, et nous sommes persuadés que la *Gazette* elle-même n'affirmerait pas sérieusement que ce que nous avons dit est faux. Dans des événements de cette importance, il nous semble que ce qu'il y a de plus prudent, c'est d'avertir le public de tout ce qui est vrai, et même de tout ce qui est probable. »

En réponse à cet article, la *Gazette* déclare qu'elle persiste dans son opinion.

— Les dernières nouvelles reçues d'Alger annoncent que les grands bâtimens de guerre de la régence sont toujours retenus dans le port et que jusqu'à présent aucun n'a essayé d'en sortir. Quelques felouques seulement à la faveur de la nuit et au moyen de leur faible tirant d'eau, ont pu longer la côte, et échapper à la vue de la croisière française, lorsqu'elle était encore peu nombreuse, mais celle-ci s'est augmentée de plusieurs bâtimens, et elle peut maintenant étendre sa ligne d'observation jusque devant Bône dans l'est, et Oran dans l'ouest.

Il est évident que les felouques algériennes sont de trop faibles dimensions pour porter au loin leurs courses; mais elles pourraient mettre en danger les navires qui navigueraient isolément entre Cadix et les îles Baléares. C'est pour parer autant que possible à cet inconvénient que les convois réguliers ont été établis entre Marseille et Cadix, et que de temps à autre, des bâtimens du roi sont envoyés en croisière d'observation entre Algésiras et Carthagène.

Jusqu'à présent la prise du navire l'*Arlequin*, à la hauteur d'Adra, par deux felouques, à la vue desquelles l'équipage a cru devoir se sauver à terre, est le seul désastre connu qu'ait éprouvé notre navigation marchande, par le fait des corsaires

Quant à la méditerranée, elle est sillonnée dans tous les sens par les bâtimens du roi de toutes grandeurs, qui se portent successivement dans les différens lieux où des corsaires pourraient attendre au passage des navires de commerce; il y a lieu de croire que tant de précautions suffiront pour rendre à notre commerce maritime la confiance sans laquelle il ne lui serait pas possible de se livrer à des opérations de quelque importance. (*Moniteur*.)

— La peste fait toujours de grands ravages en Syrie. A Alep et à Damas il meurt jusqu'à mille habitans par jour.

La ville de Mokat (Asie-Mineure) a été détruite par un tremblement de terre.

#### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 29 AOÛT.

Le bruit s'est répandu à Bruxelles que le *Concordat* était arrivé de Rome, le 26 au soir. On attend avec impatience la publication de cette pièce importante.

— Le 20 de ce mois, quatre couvreurs sont tombés du toit de l'église de Bergen, et se sont mortellement blessés. C'est encore à l'imprudence que ce nouveau malheur doit être attribué: l'échafaudage sur lequel ils étaient montés était trop faible pour soutenir le poids de quatre personnes, il s'est rompu et les a entraînés dans sa chute.

— La *Gazette de La Haye* annonce l'arrestation de M. J. Le Sage ten Broek, notaire à Loosduinen (Hollande mér.) Il paraît que cette arrestation se rattache à l'affaire de l'imprimeur Langenhuisen, de La Haye, arrêté aussi pour avoir imprimé, dit-on, différens articles, relatifs à la religion, dans un ouvrage périodique.

M. Langenhuisen est éditeur de deux ouvrages périodiques en hollandais intitulés: *L'ultramontain* et *L'Ami de la religion*.

#### ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Commençons d'abord par rappeler de nouveau à ceux qui penseraient avoir été omis à tort dans les listes électorales qu'ils ont jusqu'au 5 de septembre pour faire réparer les erreurs qui leur portent préjudice, que passé ce terme il n'y a plus pour le moment de réparation possible, et que trois années s'écouleront avant que l'occasion leur soit offerte d'exercer leurs droits électoraux.

Pour certains individus, se transporter au secrétariat de la régence, c'est une corvée désagréable qui les enlève à leurs affaires ou à leur *rien-faire*, et ils s'en dispensent; pour d'autres qui auraient bonne envie de s'y rendre, le grand mystère, qui d'ordinaire environne les salles de la régence les intimide, et comme ces pauvres honteux auxquels on a souvent refusé l'entrée, ils n'osent pas se présenter à la porte.

Ainsi, paresse ou insouciance d'une part, timidité de l'autre, en voilà plus qu'il ne faut pour expliquer comment si peu de citoyens se sont rendus à l'appel fait par la régence de Liège.

Dans un tel état de choses, nous croyons que le seul moyen d'attirer les citoyens à l'examen des listes électorales, et de satisfaire ainsi au vœu de la loi, ce serait, comme il a déjà été dit, d'exposer ces listes à leurs regards au coin des rues les plus fréquentées.

Alors plus de difficultés pour les timides; et quant aux insoucians, il n'est pas possible de supposer qu'ils pousseraient l'indifférence au point de ne pas daigner jeter en passant un regard sur les placards. Les affiches de spectacles sont lues par la plupart de nous avec intérêt; nous recherchons avec une certaine inquiétude si tel acteur joue un rôle dans telle pièce: ce serait chose par trop honteuse que nous négligions de nous enquérir si nous y jouons, nous, un rôle dans la cité.

Les ayant-droit de voter, qui n'auront pas négligé de faire constater leur qualité, auront à remplacer le tiers du collège électoral. Ainsi, à Liège, où le collège électoral se compose de 44 membres, on aura à nommer dix-huit électeurs. Jusqu'à présent, on ne connaît pas quels sont les dix-huit membres sortants. Une liste de leurs noms doit accompagner chaque bulletin distribué aux ayant-droit; mais ne serait-il pas bon de publier cette liste, même avant la distribution des bulletins. Par là les ayant-droit auraient le temps de réfléchir, de prendre conseil et de s'entendre sur les choix à faire. Nous regrettons de ne pouvoir, pour le moment, apprendre à nos lecteurs quels sont les membres qui font partie du tiers sortant; mais nous croyons qu'en attendant, il ne sera pas sans intérêt et sans utilité de reproduire le tableau complet du collège électoral, tel qu'il a été formé en septembre 1825.

#### Noms et qualités des membres composant le corps électoral de la Ville de Liège.

Beaujean, échevin.	Richard, conseiller de régence.
Rouvroly, échevin.	Le comte César de Méan.
Xhalère, échevin.	Debasse-Comblen, fab. de draps.
Bellefroid, (Ch.) membre de la députation des états.	De Sauvage, avocat. cons. de rég.
Lesoinne, (Max.) conseiller de Régence.	Fabry, Hyacinthe, cons. à la cour supérieure.
Le Soinne, avocat, cons. de rég.	De Sauvage-Vercour, banquier.
Le comte de Liedekerke, gouverneur de la province.	Dandrimont, avocat-général.
Orban, fils, cons. de rég.	Le baron de Copis, cons. de rég.
Gérardon, Jean-François, avocat.	Ansiaux, prof. à l'université.
Terwagne, François, cons. de régence.	Pirlot, négociant.
Burdo-Stas, cons. de régence.	De Lamiine, rentier.
Frankinet, J. J., conseiller à la cour supérieure.	Bastin, commissaire de police.
Lamarche, Vincent, nég.	Blochouse, commissaire de police.
Deschamps-Lefebvre, nég.	Le baron de Crassier, de la députation des états.
Destriveaux, prof. à l'université.	Ernst, aîné, prof. à l'université.
Stéphany, directeur de la police.	Nicolaï, premier président à la cour supérieure.
De Beghein, cons. de régence.	Le baron de Stokhem de Kermt.
Leclercq, procureur général.	Soleure, secrétaire de la régence.
Boulangier, notaire.	De Behr, cons. à la cour sup.
De Gerlache, conseiller de rég.	Constant, fils, fabricant.
	Degrady de Bellaire, conseiller de régence.
	Walthery, de la dép. des états.

NB. Il manque à cette liste, M. Grisard, décédé.

#### Accusation de trahison portée contre le général Gourgaud.

On trouve dans l'*histoire de Napoléon* par Walter Scott une accusation de la nature la plus grave contre le général Gourgaud, qui avait suivi Napoléon dans son exil à Ste-Hélène; voici ce que rapporte l'historien Anglais :

« Gourgaud, avait laissé en France une mère et une sœur auxquelles il était vivement attaché et qui l'aimaient avec la plus vive tendresse. Par amitié pour elles, et par suite du désir qu'elles avaient de le revoir, le général Gourgaud souhaita de revenir dans sa patrie; la jalousie et la méintelligence qui régnaient entre lui et le comte Bertrand donnèrent plus de force encore à sa résolution. Il demanda au gouverneur et obtint la permission d'aller directement à Londres. Avant de quitter Ste-Hélène, il parla à sir Hudson-Lowe et au baron Sturmer, commissaire autrichien, des secrètes espérances et des plans que l'on formait à Longwood. Lorsqu'il arriva en Angleterre, au printemps de 1818, il ne fut pas moins sincère envers le gouvernement, et l'informa des divers projets de fuite qui avaient été proposés à Napoléon, des facilités et des difficultés qu'offraient ces plans, et des raisons qui lui faisaient préférer de rester dans l'île, plutôt que de tenter de s'évader. »

Sir Walter-Scott ajoute qu'il a puisé à des sources authentiques et que « les minutes de l'information que M. Gourgaud avait données à sir Hudson Lowe, au baron Sturmer, et « ensuite, à Londres, au sous-secrétaire de la guerre, sont conservées dans les archives; que ces informations sont conservées entre elles, et que leur authenticité ne saurait être mise en question. Tous les détails, dit-il, sont indiqués avec le plus grand soin, mais la plus grande réserve est observée à l'égard des noms, afin que personne ne puisse être inquiété pour aucune des choses qui y sont relatées: en général ces minutes, ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ont un air de simplicité et de véacité. »

L'historien ajoute en terminant ce passage: « Nous apprenons que le général Gourgaud, en revenant sur le continent, a repris toute sa tendresse pour la mémoire de l'empereur, ce qui peut lui faire regretter d'avoir communiqué les secrets de sa prison à des oreilles moins amies. Mais ce changement de sentimens ne peut diminuer en rien la vérité de son témoignage, ni détruire le droit que nous avons de mettre au jour les communications qu'il a faites. »

Industrie. — Histoire d'un livre de coton. — Pour juger de quel intérêt serait une histoire industrielle, où l'on montrerait les transformations successives de toutes les matières premières, qu'on lise cet ingénieux récit des voyages d'un livre de coton, fait par un auteur anglais :

Cette dépouille d'un frêle arbrisseau, dit-il, recueillie dans les plaines de l'Inde, descendit le fleuve du Gange pour arriver à Calcutta, centre de la domination et du commerce britanniques dans l'Orient. De là elle prit le chemin de l'Angleterre, et fit partie des deux cent millions de livres de coton qui y sont transportées chaque année des ports de l'Indostan, pour être dirigées ensuite vers toutes les contrées du monde. Débarquée à Londres, elle fut envoyée à Manchester, dans le comté de Lancastre, pour y être filée par une des 300 machines à vapeur de cette cité industrielle.

On en tira 350 écheveaux de fil, chacun de 840 mètres, ce qui donne une longueur de 294,000 mètres, ou environ 75 lieues de 2000 toises. Après cette métamorphose, elle fut envoyée à Paisley en Écosse, dans une fabrique d'où sortent par mois quelques cent mille aunes de tissus. L'étoffe qu'on en fit fut transportée dans le comté d'Ayr, pour y subir quelques préparations; elle revint ensuite à Paisley, pour y être élégamment rayée par des procédés rapides et ingénieux. On fut obligé, pour la brocarder, de recourir aux ateliers de Dumbarton; elle dut faire un autre voyage, pour être blanchie à Renfrew, d'où elle retourna à Paisley, afin d'y recevoir une nouvelle forme. Toutefois, ce fut à Glasgow qu'on la termina et qu'elle fut préparée pour la vente. Expédiée de ce port, elle arriva enfin à Londres, et devint un des atômes dont est formé le colosse du commerce britannique.

Ainsi ces flocons légers que le cultivateur indien avait recueillis sur ses cotonniers, cette matière première, qui sans le secours des arts, n'eût peut-être servi qu'à fournir une pâle clarté pendant la nuit, sous la forme d'une mèche grossière, est maintenant transformée par le concours de la mécanique, de la chimie et du dessin, en un tissu de la plus grande beauté, qui va entrer dans le commerce et la consommation avec une valeur plus que centuple. Mais pour obtenir ce merveilleux résultat, il a fallu que ce produit végétal, dans son état brut, traversât 4000 lieues de mer pour tomber entre les mains des ouvriers anglais: que là, parcourant plus de 300 lieues par des canaux, des chemins de fer et des charrois accélérés, il devint l'objet du travail de plus de 150 personnes, qui lui doivent d'échapper à la misère, dont la population d'un des plus beaux pays de l'Europe est trop souvent menacée.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS

VENISE. — Son antique splendeur. — Sa décadence actuelle.

« Je ne saurais décrire ce que j'ai senti, quand, de la terre ferme j'ai découvert au loin ce brillant amas de clochers, d'églises et de palais, cette espèce de flotte à l'ancre, comme l'appelle M<sup>de</sup> de Staël, dont le soleil couchant dorait les mâts. Comment d'ailleurs ne pas s'émouvoir à l'aspect de cette merveilleuse cité qui, paisible au milieu des flots, a vu passer tant de révolutions, sans que, jusqu'à la fin du siècle dernier, un soldat étranger s'y soit assis en maître. Chaque coup de rame en nous approchant de Venise ajoutait à notre émotion. Enfin nous sommes entrés dans ces rues liquides que sillonnent une foule de gondoles noires, et dont le profond silence n'est interrompu que par le bruit des rames... Je conçois que lord Byron ait demeuré ici plusieurs années; aucune terre, si l'on peut appeler Venise une terre, ne me paraît plus favorable aux inspirations poétiques. C'est le pays des contrastes. Les prisons attenantes au palais décorent le quai des Esclavons, théâtre ordinaire des amusements populaires, et Polichinelle amuse l'auditoire en face du Pont des Soupirs. C'est, enfin, dans le lieu le plus brillant de la ville, entre les deux colonnes enlevées à la Grèce, en présence de cette belle mer, que se faisaient jadis les exécutions. Il y a plus, les prisonniers végétaient au-dessus et au-dessous des riches appartements du Doge; et la bouche de fer, cet asyle de toutes les calomnies, se montre au haut du grand escalier où le doge était couronné. Aussi quand on visite les débris de cette puissance déchue, va-t-on sans cesse du regret à la joie, et de l'admiration à l'horreur.

.... Tout à Venise porte le cachet d'une inévitable destruction. C'est une femme belle encore, mais qui consume une phthisie sans espoir: on ne peut la regarder sans quelque attendrissement. Cette population jadis si active, diminuée de deux ou trois mille âmes chaque année; ces palais, jadis si brillants, sont déserts; beaucoup n'ont plus de croisées, et le dernier étage commence à s'écrouler. Enfin, l'herbe pousse dans ce puissant arsenal dont les lions du Pirée gardent encore l'entrée, et des galériens s'y promènent silencieusement au milieu d'ateliers déserts, de machines ruinées, et de vaisseaux en débris. La carcasse du vieux *Bucentaur* elle-même y tombe en poussière, et bientôt ce brillant témoin du mariage des Doges avec la mer aura cessé d'exister.

.... Les théâtres eux-mêmes à Venise sont d'une effrayante solitude. Il est vrai que, sur les sept salles que contient cette ville, il n'en est pas une où l'on puisse maintenant se plaire: la musique y est exécrable, et la tragédie pire encore. Venise, au reste, a bien plus que Milan conservé les anciennes mœurs italiennes. Le théâtre ne s'ouvre qu'à 9 heures du soir, et quand on en sort, c'est pour aller s'installer dans des cafés jusqu'à 2 ou 3 heures de la nuit.

.... En résumé, voulez-vous assister aux derniers moments d'une grande ville, venez à Venise. Venez-y, si vous aimez les riches palais, les beaux tableaux, les magnifiques églises. Venez-y, si des ruelles liquides, si un peu de pluie qui, il y a peu d'années, ne connaissait ni un arbre ni un cheval, si les plus splendides merveilles de la nature et des arts ont sur vous quelque empire. Venez-y encore, si des souvenirs historiques tout vivants, si l'esprit humain et de la civilisation, cherchez-vous de la richesse et du bonheur, alors fuyez loin de Venise. Il n'y a rien là pour vous. Dans quelques années, Venise sera ce que sont aujourd'hui Athènes et Syracuse. Quelques pêcheurs camperont dans ses palais à demi tombés.

[ Voyage en Italie en 1823 et 1824. ]

Statistique. — La surface de Londres est de 45,600,000 mètres carrés, celle de Paris de 33,500,000. Les populations de ces deux villes, consignées dans l'almanach du bureau des longitudes, sont: Londres, 1,242,000 habitans; Paris, 700,000. Il suit de là que, sur chaque portion de surface contenant mille mètres carrés, Londres possède 27 habitans, et Paris 21, le tout exprimé en nombres ronds.

— L'affiche du théâtre de Blois contenait dernièrement l'annonce suivante: « Première représentation des *Trois Quartiers*, pièce en trois actes, pleine de détails de mœurs et de l'esprit du jour. — Cette pièce est un événement et par son succès et par les idées politiques qu'elle soulève. De toutes ces opinions politiques qui nous divisent, il s'est formé une sorte d'opinion politique supérieure, celle de la raison. Nos deux auteurs des *Trois Quartiers* ont bien saisi le caractère de notre époque. L'idée principale de cette comédie est ingénieuse et vraie: il y a plus, elle est hardie et consolante. Le prix des places n'est pas augmenté. »

Réponse au dernier mot de M. Ansiaux.

Quoiqu'en dise M. Ansiaux, il n'a point réellement et formellement répudié la dédicace de mon ouvrage.

J'ai confié la lettre qu'il m'a écrite à quelqu'un qui en ce moment n'est pas en ville; aussitôt qu'il me l'aura remise, je la publierai et on verra si c'est moi, le dit M. Ansiaux, d'un ton de colère, j'ai eu recours à un pitoyable faux fuyant.

M. DE MOLL.

## COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 26 août. — Dette active, 54 1/8 54 5/8. Différée 55 1/4. Bill de change, 18 1/2 9 1/2. Synd. 4 1/2 97 3/4 13 1/2. Rente remb. 2 1/2 89 1/4. Act. soc. de comm. 87 3/4 88.

BOURSE D'ANVERS, du 27 août. — Effets publics. — Dette active, 54 1/2 d'intérêt, 54 1/4. Rente remb. 00 Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 88 1/4.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 118 p. A; le Londres court et à terme ont été offerts, le court a fl. 11-97 1/2 P; les deux mois à fl. 11-92 1/2, le Paris court a trouvé son placement à fl. 47 3/8, le papier à terme a été demandé, les deux mois à fl. 47 A, les 3 mois, à fl. 45 7/8; le Francfort court a 36, les six semaines à 35 3/4 13 1/2, le Hambourg manque il a été demandé à la cote d'hier.

ETAT CIVIL du 27 août. — Naissances; 7 garç., 7 filles.

Du 28 août. — Naissances, 4 garçons, 5 filles.

Mariage 1, savoir; entre

Jean Joseph Gille, conducteur du waterstaat, rue des Mineurs, n. 40, et Marie Joseph Leger, rue du Moulin St. Jacques, n. 327.

Décès: 1 garçon.

TEMPÉRATURE du 29 août. — A 8 heures du matin, 11 degrés, à une heure, 13 degrés

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Nous avons l'honneur d'annoncer au public qu'il y a tous les jeudis, pendant la belle saison, HARMONIE par la musique militaire, chez *Decamp* et sœur, à la Boverie. (489)

Dimanche et lundi on jettera une Roue de Dindons, suivi d'un DIVERTISSEMENT CHAMPÊTRE, chez *Debeur*, faubourg St.-Gilles.

L. Villegia, rue du Pont d'Avroy, n. 578, vend des Chapeaux imperméables à 9 fl. 50 cents, 8 fl. 50 c. et 6 fl. 50 c. (950)

J. J. Ronveaux, rue St. Severin n. 16, vend des chapeaux imperméables et légers de sa fabrique à 9 fl. 50. (940)

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège, informe que jeudi 6 septembre 1827, à 3 heures précises de relevée, elle mettra en adjudication au rabais, en plusieurs lots, l'entreprise des réparations à faire en maçonnerie, menuiserie, vitrerie, couverture des toits etc. etc. aux hospices de Bavière, Incurables, Recluses, Orphelins et autres propriétés bâties:

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission, au plus tard le jour de l'adjudication avant midi, et pour qu'elle soit admise, elle doit être rédigée sur papier timbré, et indiquer en argent des Pays-Bas, le prix auquel l'on désire faire l'entreprise de chaque lot, comme aussi faire connaître la caution. Le cahier des charges avec les détails des lots est à voir, tous les jours depuis 9 heures jusqu'à midi, au secrétariat de la dite commission.

On demande en échange, pour la table et le logement, contre un jeune homme de bonne famille, une demoiselle qui aura l'avantage d'apprendre le flamand et le commerce. S'adresser chez M. Thomas, rue Gérarderie. (954)

La veuve *Biget*, accoucheuse jurée, rue Haute-Sauvinière, n. 819, a des chambres garnies pour les personnes qui voudraient y faire leurs couches, et tient pension à juste prix.

( ) ADJUDICATION DE BIENS PATRIMONIAUX.

En vertu de jugement, les héritiers du sieur Jean François Fraiture, et de la Dame Marie Joseph Sohet sa première épouse, décédés à Liège, feront exposer en vente publique, jeudi 30 août 1827, à deux heures et demie précise de relevée, par le notaire Richard, par devant M. le juge de paix des cantons sud et ouest de cette ville, à son bureau rue Plates Pierres, une maison/étale appartenances et dépendances, jardin, terre et prairie le tout tenant ensemble sis en la commune de Latinne, contenant 2 bonniers 61 perches 57 centièmes, aboutissant au grand chemin et à la Mehaigne, sur lequel il y a une rente de 238 litrons 51 dès d'épeautre due à la fabrique de l'Eglise dudit Latinne.

Le cahier des conditions est déposé au bureau de M. le juge de paix, et en l'étude dudit notaire.

*Vente de deux Maisons situées en ville.*

Vendredi trente-un août à deux heures et demie de l'après-midi, devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau, rue Neuvice, n. 939, par le ministère de M. Parmentier, notaire.

1°. La maison n. 42, portant l'enseigne de la Clef, devant les Mineurs, occupée par Donceel.

2°. La maison n. 85, rue Mère de Dieu, occupée par le sieur Jonguen. (818)

( ) Le notaire Bertrand, vendra à l'encan, le mardi 4 septembre, à 2 heures après-midi, sur la Batte, à Liège, près de la rue Hongrée 2000 aunes environ de planches, en sapin, très secs.

A PRIX FIXE. — F. Gasquy, négociant, rue Féronstrée, n. 584, vient de recevoir une partie de superbes chapeaux en soie pour hommes, qu'il vend au prix de 5 fl. 67 cents P.-B.; idem chapeaux d'enfants en noir à 3 fl. 31, en blanc à 3 fl. 78 c.

Il tient également dépôt de draps, de tapis de pieds et de table, et de toile de Lorraine. Son magasin est toujours bien assorti en toutes espèces d'articles d'annages; courtpointes, couvertures en laines, en coton, plumes à lits, etc. etc. (946)

A vendre à très bon compte le Répertoire universel de Merlin, ainsi que le Recueil général des lois, d'arrêts, de Sirey. S'adresser chez M. Lenoir, rue Sœurs de Hasque, n. 285. (861)

*En charge pour Batavia.*

La frégate indienne, *Colonist*, cap. J. H. Kayzer; ce superbe navire doublé en cuivre, du port de 316 lasts, a un large entrepôt et une belle chambre, avec les accommodations nécessaires pour le transport de passagers et marchandises, étant assuré de la moitié de sa cargaison, partira définitivement le 15 septembre prochain.

Pour de plus amples informations s'adresser au capitaine à bord au grand Bassin, ou chez A. Van Dam, au Quai n. 1682, à Anvers. N. B. L'équipage est composé d'européens.

Maison avec cour, plusieurs chambres et beau grenier, n. 115, rue Basse-Chaussée, à louer. S'adresser rue Féronstrée, n. 579. (925)

(412) *Vente du couvent des Urselines à Huy.*

Le vendredi 31 août 1827 à trois heures de relevée, le ci-devant couvent des Urselines d'une contenance de 86 perches 83 aunes sera exposé en vente à l'enchère en l'étude du notaire Grégoire, à Huy.

Cette belle propriété située au bord de la Meuse, jouissant d'une vue des plus agréables, est propre à toute espèce d'établissement. Elle renferme des bâtimens considérables, deux jardins, deux cours avec six puits, et peut se diviser commodément en quantité d'habitations distinctes.

Le grand bâtiment se compose de trois quartiers: l'un en face de la Meuse de 29 pièces; un grenier, trois grandes caves, l'autre à côté, de dix pièces, d'un grenier, d'une cave; d'une écurie avec fénil et d'une petite étable; et le troisième en 12 pièces, trois greniers, deux caves.

Dans la petite cour se trouve deux petites maisons, et dans la grande, trois autres: l'une de cinq pièces, un grenier, une cave; l'autre, ayant vue et sortie sur la rue, de quatre pièces, un grenier, deux caves et un petit jardin, et la troisième a vue sur la rue, et sa sortie par un grand magasin d'une longueur de huit perches 50 aunes, et d'une largeur de 3 perches 50 aunes sur 33 aunes de hauteur.

Les bâtimens sont couverts en ardoises. Les jardins sont garnis d'arbres à fruits choisis, et l'un des deux a une issue sur une île qui joint la Meuse.

Quoiqu'à proximité de cette rivière, le tout est à l'abri des eaux.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement du prix dont partie est constitué en rente viagère.

La vente aura lieu d'abord par lots et ensuite en masse.

S'adresser pour visiter les lieux au grand bâtiment, et pour autres renseignements audit notaire Grégoire à Huy, et à Liège à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs Grises.

Une servante sachant faire la cuisine, peut se présenter rue des Ecoliers n. 51. (898)

(506) Vente d'une belle bibliothèque, qui aura lieu par le ministère de M. Detrootz, notaire à Verviers, vers la mi-septembre prochain; elle est composée d'ouvrages de religion, théologie, littérature, histoire, morale, de physique, chimie et mathématiques, presque tous reliés.

Le jour de la vente et le lieu où on y procédera, seront annoncés lors de la distribution du catalogue.

136e. LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Suite du tirage de la 6me. Classe. — Cinquième Semaine.

49°.	Liste.	Prix de fls. 1000,	n°s 3497,	22326.		
51°.	"	"	"	2741.		
52°.	"	"	"	11,378.		
54°.	"	"	"	21,095.		
"	"	"	"	799,	5735.	
55°.	"	"	"	80,000	25,483.	
"	"	"	"	1000,	12,551.	
56°.	"	"	"	1000,	29,050	2331.
57°.	"	"	"	1000,	24,279.	
58°.	"	"	"	1250,	22,442.	
"	"	"	"	1000,	26,632,	936.
60°.	"	"	"	40,000	14,001.	
"	Prime de	"	"	2500,	26,497.	

Le collecteur qualifié, D. MATHIAS.

Joli quartier à louer rue Haute-Sauvenière, n. 852, avec un magasin et cave. (951)

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

*Demande en concession de Mines de houille.*

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 4 août 1827 sous le n° 1049, la dame veuve François Delgeyr, domiciliée à Andenne, et les sieurs Jean Baptiste Degive et Pierre Joseph Genicot, ces deux derniers demeurant à Haltinne, en rappelant une ancienne demande présentée aux états-députés de la province de Namur, le 31 août 1818, ont demandé la concession des mines de houille, gisantes sous le bois de Saint-Paul, d'une contenance de 72 bonniers 1 perche, dépendant de la commune de Ben et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

*Au Nord*, partant de l'angle Nord-Ouest du bois dit de Saint-Paul, à la grande route de Namur à Huy en suivant cette route vers l'Est, sur une longueur de 182 aunes, laquelle forme en cet endroit les limites Nord dudit bois; puis continuant à suivre les limites séparatoires du bois de Saint-Paul d'avec les propriétés appartenant aux sieurs Nihon, Mathélet, Nandrin et d'avec une partie du bois communal de Gisve, jusqu'à une borne placée à l'extrémité Est de ces limites.

*A l'Est*, cotoyant alors les limites qui séparent la partie Est dudit bois de Saint-Paul d'avec le bois communal de Gisve.

*Au Sud*, continuant à suivre les limites séparatoires des bois de Saint-Paul et de Gisve jusqu'à la rencontre du bois de Wasimont.

*A l'Ouest*, de ce point suivant les limites séparant le bois de Saint-Paul de ceux de Wasimont et de Wanze jusqu'à la route de Namur à Huy, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 10 centes par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818 et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820.

ARRÊTENT :

1° Les bourgmestres de Liège, Huy et Ben, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4ème. mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

Des expéditions en seront également adressées à M. le gouverneur de la province de Namur, lequel est prié de les faire publier et afficher pendant quatre mois dans les communes d'Andenne et d'Haltinne et de nous transmettre ensuite les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités.

En séance à Liège, le 16 août 1827.

Présens nobles et très honorables seigneurs,  
Baron de Crassier, De Colard-Trouillet,  
Comte de Lannoy, et Crawhez,

Le président, Signé, Comte LIÈDEKERKE,  
Par la députation: Pour le greffier des Etats, le membre  
de la députation, Signé CRAWHEZ.